ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2012

Ordre du jour:

- **1** Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2011.
- **2** Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2011.
- **3** Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2011.
- **4** Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion du Groupe Magasin Général pour l'exercice 2011.
- **5-** Lecture des rapports des commissaires aux comptes du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2011.
- **6** Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2011.
- 7 Quitus aux Administrateurs pour leur gestion 2011
- **8** Affectation des résultats de la Société Magasin Général relatifs à l'exercice 2011.
- **9** Ratification des opérations intergroupe effectuées en 2011 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- **10** Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2011.
- **11-** Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2011.
- **12-** Reconduction de l'autorisation de rachat et de revente des actions propres à la société.
- **13-**Approbation des emprunts relatifs au financement des investissements de l'exercice 2012.
- **14-** Nomination de deux nouveaux administrateurs.
- 15- Délégation des pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

PROJET DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue régulièrement le 27 Juin 2012 à 10 heures à l'Hôtel Sheraton- Tunis sur convocation du conseil d'administration conformément à l'article 276 du Code des Sociétés Commerciales et aux statuts de la société.

Mise aux voix, cette résolution

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture des rapports de gestion de la Société Magasin Général et du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2011 et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de la Société Magasin Général arrêtés au 31/12/2011 et aux états financiers consolidés du Groupe Magasin Général arrêtés au 31/12/2011, l'assemblée générale ordinaire décide :

- d'approuver sans réserve le rapport de gestion relatif à l'exercice 2011 et les états financiers de la Société Magasin Général arrêtés au 31/12/2011;
- et d'approuver sans réserve le rapport de gestion relatif à l'exercice 2011 et les états financiers consolidés du Groupe Magasin Général arrêtés au 31/12/2011.

Mise aux voix, cette résolution.....

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de donner quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2011.

Mise aux voix, cette résolution.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide l'affectation du résultat déficitaire de l'exercice 2011 de **-15 546 790** DT au compte résultats reportés.

Mise aux voix, cette résolution.....

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire ratifie les opérations intergroupe effectuées en 2011 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales telles qu'elles sont autorisées par le conseil d'administration du 17 Mai 2012 et citées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes .

Mise aux voix, cette résolution.....

SIXIEME RESOLUTION

| L'assemblée générale ord | linaire décide de | e fixer le montant | des jetons de |
|--------------------------------|-------------------|---------------------|----------------|
| présence des administrateurs à | DT au | titre de l'exercice | 2011, à raison |
| deDT par administrateu | ır. | | |

Mise aux voix, cette résolution.....

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres du comité permanent d'audit à DT au titre de l'exercice 2011, à raison deDT par membre

Mise aux voix, cette résolution.....

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire reconduit son autorisation au conseil d'administration à acheter et à revendre les actions propres de la société , dans le cadre des dispositions de l'article 19 nouveau de la loi n° 94/117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 99/92 du 17 Août 1999 relative à la relance du marché financier et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000, en vue de réguler ses cours sur le marché.

Elle délègue au Conseil d'administration le pouvoir de fixer les prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins values pouvant être constatées.

Mise aux voix, cette résolution.....

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve l'emprunt d'un montant de 25.000 MDT destiné au financement des investissements de l'exercice 2012.

Mise aux voix, cette résolution.....

DIXIEME RESOLUTION

« L'assemblée générale ordinaire décide de nommer les deux sociétés

New Corp et BHM Immobilière nouveaux administrateurs.

Le mandat des administrateurs sus-indiqués est fixé à trois années et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les états financiers annuels relatifs à l'exercice 2014 ».

Mise aux voix, cette résolution.....

ONZIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour l'accomplissement des formalités légales d'enregistrement, de dépôt et de publication nécessaires.

Mise aux voix, cette résolution